

APPEL D'OFFRES

Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) Collective

Métier de la productique

Agent de fabrication – Montage mécanique

Secteur Aire Urbaine

UIMM Franche-Comté Action 2019

Date de lancement : 25/02/2019

Date de clôture : 11/03/2019

Date de décision : 13/03/2019



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Sommaire

Contexte du projet	3
Porteur	3
Co-financeurs	3
Contexte du projet.....	3
Objectifs	4
Objectifs généraux	4
Contenu attendu	4
Publics visés	4
Organisation de la formation	5
Période de formation	5
Nombre de session	5
Durée	5
Lieux	5
Nb stagiaires.....	5
Méthode pédagogique attendue	5
Modalité de mise en œuvre des prestations	5
Obligations du prestataire dans le cadre de la collaboration avec Pôle Emploi	6
Obligations	6
Obligations du prestataire dans le cadre des cofinancements	6
Obligations	6
Autres modalités	7
Conditions d'annulation de l'action de formation	7
Dispositions et exigences particulières	7
Modalités de réponse	7
Date de clôture	7
Interlocuteurs	7
Critères de sélection	7
Critères	7



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Contexte du projet

Porteur UIMM FRANCHE-COMTE

Co-financeurs OPCAİM, Région Bourgogne-Franche-Comté, Pôle-Emploi

Contexte du projet

L'**UIMM Franche-Comté** a détecté un besoin de personnel sur les métiers de la productique et plus précisément dans le domaine du montage automobile, dans les entreprises de la région de l'aire urbaine.

Le territoire compte un certain nombre d'entreprises industrielles recensant des besoins en personnel qualifié, il est donc nécessaire de renforcer les équipes de production pour maintenir et pérenniser leur activité.

Celles-ci rencontrent des difficultés de recrutement expliquées par le manque d'attractivité de ces métiers auprès des jeunes en orientation, une pyramide des âges vieillissante et à un manque d'anticipation des entreprises.

A cet effet, à l'issue du parcours POE, la branche métallurgie offre la possibilité aux bénéficiaires d'accéder à un emploi par le biais d'une embauche directe ou d'un contrat en alternance.

Objectifs

Objectifs généraux

Les bénéficiaires devront acquérir les compétences nécessaires au montage concernant l'activité d'agent de fabrication présente dans le secteur automobile.

Les bénéficiaires de la formation qui se sont positionnés sur ce métier en tension devront à l'issue de la formation avoir acquis des savoir-faire techniques permettant de s'intégrer rapidement dans les entreprises de l'automobile.

Un comité de pilotage constitué de représentants du Pôle Emploi, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'UIMM Franche-Comté, de l'ADEFIM Franche-Comté et de l'organisme de formation retenu sera obligatoirement programmé au lancement de l'action et à mi-parcours. Une autre réunion se tiendra à la fin de l'action en POE Collective pour en

faire un bilan et réfléchir à des pistes d'amélioration si nécessaire. Toute autre réunion pourra être organisée à la demande de l'un des membres du Comité de pilotage.

Contenu attendu

- Formation technique :

Sur un parcours d'agent de fabrication : L'organisme de formation devra proposer des modules de formation théorique portant sur la prévention, la qualité, l'environnement, l'intégration dans une entreprise, le savoir être.....

L'organisme de formation devra également proposer des ateliers spécifiques sur le montage automobile, ces ateliers porteront obligatoirement sur les thématiques suivantes : La connectique dans un véhicule (les connecteurs, le cheminement des faisceaux), Vissage (Ecrous et vis, avec outillage asservie), Collage, Pose d'obturateur, Durites.

L'organisme devra décrire dans sa réponse les différents ateliers pédagogiques couvrant les thématiques ci-dessus, il devra également fournir des photos du matériel utilisé.

Mais aussi :

- **Une phase d'accueil (4 heures)** pour que le règlement intérieur du centre de formation et les termes du contrat des bénéficiaires de la formation soient rappelés. Durant cette phase, les enseignements de la formation seront également présentés. L'UIMM Franche-Comté sera invitée à y participer.
- **Bilan et évaluation** : un bilan de l'action en présence des bénéficiaires et d'un ou plusieurs représentants de l'UIMM Franche-Comté, permettra de faire le point sur les compétences et projets professionnels des stagiaires.
- L'évaluation prévue à la fin de la formation pourra déboucher, le cas échéant, sur une proposition de formation complémentaire qualifiante ou non, répondant aux besoins du stagiaire et à la demande de l'entreprise.
- **Publics visés** : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi à la date du démarrage de l'action de formation, indemnisés ou non.



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Organisation de la formation

Période de formation : D'Avril 2019 au 31 Décembre 2019
Il est prévu 55 jours (385 heures) de formation.

Nombre de sessions : Jusqu'à 30 sessions pour l'aire urbaine.

Durée : 385 h soit 55 jours en centre de formation.

Lieux : Aire urbaine

Nb stagiaires : 16

Méthode pédagogique attendue :

La pédagogie devra favoriser l'animation collective tout en s'adaptant aux attentes individuelles. La formation devra alterner des apports théoriques et pratiques.

La formation devra obligatoirement être orientée sur le montage automobile, l'organisme de formation devra décrire les ateliers pédagogiques utilisés pour la mise en œuvre pratique (il devra fournir les photos du matériel).

L'organisme retenu sera en mesure de mettre à disposition des stagiaires du matériel et des outils conformes aux technologies actuelles.

Modalités de mise en œuvre des prestations :

Les actions proposées doivent être mises en œuvre par l'organisme selon les principes suivants :

- Evaluation des prérequis : une évaluation du niveau de chaque stagiaire pour l'individualisation de leur parcours.
- Formation
- Evaluation et validation des acquis de la formation : attestation de fin de stage.

Obligations du prestataire dans le cadre de la collaboration avec Pôle Emploi

- Evaluer les demandeurs d'emploi orientés par les prescripteurs et susceptibles de participer au dispositif.
- Transmettre à l'ADEFIM Franche-Comté, à Pôle Emploi et au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, la liste nominative des demandeurs d'emploi sélectionnés en partenariat avec l'UIMM

5



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Franche-Comté, ainsi que leur profil au regard de la formation notamment en vue de vérifier que les candidats sont bien inscrits en qualité de demandeur d'emploi.

→ Transmettre, dans des délais raisonnables, à Pôle Emploi :

- Les informations nécessaires à l'établissement de l'indemnisation en AREF, de la RFPE et du versement AFAF
- Les états de présence mensuels à l'appui du versement de l'AREF et de la RFPE
- La déclaration en cas d'accident de travail

Obligations du prestataire dans le cadre des cofinancements

Tout organisme pré sélectionné en vue de la réalisation d'actions de formation comprises dans ce périmètre est tenu de se conformer aux obligations suivantes :

- Publicité de l'intervention des financeurs auprès de l'ensemble des participants
- Production, en accompagnement de chaque facture émise, de l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives aux actions réalisées, telles que des feuilles d'émargement signées matin et après-midi par le formateur et les stagiaires, les attestations de formation cosignées par le stagiaire ou tout autre livrable permettant d'attester la conformité des prestations fournies (exemple : affiches utilisées, photos des salles de formation, supports pédagogiques...)
- Saisie avant le démarrage de chaque session des informations :
 - dans le CARIF-OREF (session de formation)
 - dans KAIROS (entrées, assiduité)

Déclinaison de la communication de la Branche métallurgie sur « La fabrique de l'avenir », selon les prescriptions du service communication de l'UIMM Franche-Comté

Autres modalités

Conditions d'annulation de l'action de formation :

L'UIMM Franche-Comté se réserve le droit d'annuler les actions de formation programmées en cas de défaillance totale ou partielle des cofinancements.

Dispositions et exigences particulières



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



- L'organisme de formation doit être référencé au sein du Datadock et remplir toutes les conditions légales et réglementaires d'accueil de stagiaires.
- Période de formation d'avril 2019 au 31 Décembre 2019.
- L'action se déroule dans les locaux de l'organisme ou des locaux adaptés aux objectifs de la formation loués ou mis à disposition
- La présence des stagiaires doit être tracée par ½ journée sur feuilles d'émargements différentes signées également par les formateurs

Modalités de réponse

Date de clôture : le 13/03/2019 à 16 heures.

Interlocuteur :

Les réponses doivent impérativement parvenir par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :

UIMM FRANCHE-COMTE
Elisabeth Merle-Cabello
5, rue du Château - 25400 EXINCOURT

Critères de sélection

L'organisme prestataire sera sélectionné par l'UIMM Franche-Comté sur les critères suivants par rapport au respect du contenu de la réponse au regard de l'appel d'offres:

- Descriptif des prérequis préconisés par l'organisme
- Conditions de mise en œuvre des évaluations pré-formatives
- Moyens, outils et méthodes pédagogiques
- Détail et adéquation du programme de formation aux objectifs et publics visés
- Détail et adéquation du mode d'évaluation et de validation des acquis
- Pertinence du calendrier
- Conditions tarifaires
- L'organisme de formation doit être reconnu dans le domaine de formation et avoir un numéro d'agrément à jour et être référencé au sein du Datadock.



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

